

REMUNERATIONS DES FONCTIONNAIRES

L'INSEE confirme la baisse continue : - 0,9 % pour la rémunération nette moyenne en 2005

Une perte de 0,9 % en moyenne pour 2005, c'est ce qu'annonce l'INSEE qui vient de publier son bilan annuel de l'évolution des salaires des agents de l'État (INSEE première n° 1151 de juillet 2007).

Chiffre d'autant plus préoccupant qu'il s'agit : 1°/ d'une moyenne, 2°/ de l'ensemble de la rémunération (traitement indiciaire + primes) et, 3°/ avancements compris !

Les constats de l'INSEE confirment clairement les analyses de l'UGFF : le pouvoir d'achat des fonctionnaires est en régression, même avec les primes et, pire, y compris en intégrant les avancements (d'échelon et de grade) !

La comparaison des chiffres de l'INSEE pour 2005 avec ceux publiés dans les mêmes conditions en 2000 est également instructive (tableau ci-joint).

Premier constat : la rémunération moyenne totale (traitement + primes + avancements) est en baisse régulière (+ 9,85 % sur les six années contre +10,57% pour les prix).

On constate ensuite que la valeur du point évolue deux fois moins vite (+ 5,42 %) que l'inflation (+ 10,57 %). Rappelons que la perte de valeur du point s'établit aujourd'hui (fin juillet 2007) à - 6,05 % depuis le 1^{er} janvier 2000 (prix hors tabac).

On constate enfin que la part des primes continue à s'accroître au détriment du traitement indiciaire, sans pour autant –et de loin– compenser le recul de celui-ci.

Évolution des prix et des salaires dans la FP d'État 2000 /2005

	Prix (1)	Traitement en € (2)	Primes en € (2)	Part des primes (3)	Total en €	Valeur du point en € (4)
2000	101,2	23 512	4 235	18,01 %	27 747	4,246
2005	111,9	25 417	5 062	19,92 %	30 479	4,476
Écart	+ 10,57 %	+ 8,10 %	+ 19,53 %		+ 9,85 %	+ 5,42 %

(1) INSEE hors tabac base 1998. Comparaison entre le 31 déc 1999 et le 31 déc 2005

(2) traitement indiciaire + primes, en moyenne et en brut

(3) montant des primes comparé au montant du traitement indiciaire

(4) Comparaison entre le 31 déc 1999 et le 31 déc 2005

Sources : INSEE PREMIERE n° 1151 de juillet 2007 et n° 818 de décembre 2001

Les ministres ont annoncé la couleur : « la référence à la valeur du point est *obsolète* » (E. Woerth). Autrement dit, le gouvernement affiche dorénavant son refus de principe de maintenir le niveau du point au regard de l'inflation, ce qui constitue pourtant le seul moyen d'une part d'assurer le simple maintien du pouvoir d'achat de l'ensemble des fonctionnaires, d'autre part de garantir un minimum de transparence dans la gestion des traitements.

Le gouvernement cherche à se soustraire aux règles et mécanismes du statut. En

4 « conférences » ...

Eric Woerth et André Santini ont annoncé qu'ils allaient réunir 4 « conférences nationales » : **valeurs et missions de la FP ; parcours professionnels ; pouvoir d'achat ; rénovation du dialogue social.**

Celles ci se tiendraient de septembre à avril prochain pour la première, alors que les trois autres sont censées se conclure d'ici décembre.

Le principe de discussions sur des sujets aussi importants n'est pas en cause, en revanche, le contexte dans lequel le gouvernement semble vouloir les situer ne peut que nous préoccuper fortement.

D'une part, dans le même temps où il annonce l'ouverture de ces conférences, le gouvernement met en œuvre ses orientations, notamment avec des suppressions massives d'effectifs, de façon dogmatique et en dehors de toute discussion sur les missions.

Et il prévient que la revalorisation des rémunérations se fera en écartant l'objectif de maintien du pouvoir d'achat du point, et avec un financement résultant des économies réalisées sur les effectifs (soit moins de 0,6 % de la masse salariale de la seule FP d'État !).

D'autre part, dans le « programme de travail du gouvernement », le conseil des ministres du 24 août a déjà fixé le contenu de ce qu'il faut entendre par « modernisation de l'administration », avec, entre autres, la pérennisation de la règle du non remplacement d'un départ en retraite sur deux et un « projet de refondation du statut général de la Fonction publique ».

Enfin, A Santini apporte, chaque jour, une nouvelle contribution dans ses fonctions de secrétaire d'État apparemment chargé de la politique anti-Fonction publique, qu'il s'agisse des effectifs, des salaires, de la retraite...

On voudrait avoir clos tous les débats avant même leur ouverture que l'on ne s'y prendrait pas mieux !

écartant les références du point indiciaire et de la grille, il s'efforce de développer la confusion et la complexité dans la gestion des rémunérations des fonctionnaires. Il compte bien ainsi profiter de cette confusion pour faire de substantielles économies sur le dos de la majorité d'entre eux dans le même temps où il s'attaque à la grille de rémunération, une des poutres maîtresses du statut général.

Les dégâts déjà considérables provoqués ces dernières années, comme le montre l'évolution depuis début 2000, ne

pourraient que s'aggraver encore de manière considérable.

Le gouvernement a annoncé, pour la Fonction publique, quatre « conférences » dont l'une sur « le pouvoir d'achat ». Face à E. Woerth qui ne veut plus du point indiciaire et A Santini qui conteste les calculs de l'INSEE, les organisations syndicales auront bien besoin de la mobilisation de tous, fonctionnaires mais aussi salariés et citoyens, car il en va de l'avenir de la Fonction publique. C'est en tout cas ce que cherchera la CGT.

FIPHFP:

Le gouvernement joue au bonneteau.....

Evènement pas si fréquent, le Ministre et son secrétaire d'état à la fonction publique viennent d'« accepter la démission » du directeur du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique...et de faire savoir qu'il était mis fin au mandat de la présidente au sein du conseil !

Le tout au prétexte que le Fonds n'atteint pas les objectifs qui lui sont fixés.

Certes, il est exact que ce fonds (dont la CGT n'a pas approuvé la mise en place, et sur le fonctionnement duquel elle est intervenue à de multiples reprises) n'est pas opérationnel. Les causes sont plurielles et les organisations CGT de la fonction publique qui souhaitent une intervention syndicale la plus unitaire possible sur ce dossier auront dans ce cadre l'occasion de développer le sujet.

Mais ce n'est pas tout puisque dans le courrier qui informe de leur décision, les ministres en rajoutent en précisant qu'ils n'excluent pas de suspendre le fonctionnement du dispositif, et qu'ils envisagent d'ores et déjà de modifier les conditions d'utilisation des fonds collectés.

C'est de plus en plus une politique résultant du seul fait du prince !!!

Car, ce faisant, les ministres ignorent délibérément les dispositions législatives et réglementaires qui ont mis en place le dispositif de versement de contributions par les employeurs qui ne remplissent pas le quota de 6% de travailleurs handicapés, ainsi que la finalité d'affectation de ces crédits pour l'emploi des handicapés.

S'il est légitime de s'interroger sur l'opérationnalité du dispositif, cela ne saurait conduire à ne pas appliquer la loi,

même sous couvert d'autorité ministérielle. Et ajoutons que de telles décisions conduisent à empêcher le FIPHFP d'attribuer des moyens (qui existent) pour l'insertion des handicapés !

Aberrant ? Pas du tout, car il y a une logique et des objectifs derrière une telle décision.

A ce sujet nous posons des questions, et notamment :

-N'y aurait il pas là prétexte pour économiser (par le non versement des contributions qui sont dues) dans les gestions budgétaires des ministères, collectivités locales et hôpitaux, gestions budgétaires qui sont de plus en plus tendues ?

-N'y aurait il pas la volonté pour l'avenir de modifier les textes afin de transférer à ce fonds de nouvelles charges, exonérant d'autant l'abondement des budgets publics, puisque les ressources de celui-ci sont prélevées sur les moyens existants. Nous l'avons dit, un véritable « tour de passe-passe »...sur le dos des services et des personnels.

SARKOMÉDIA: L'UGFF VOUS OFFRE...

